Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260710-B_2026_029-DE

Bureau Communautaire du 9 juillet 2026 Délibération n°B_2026_029

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 3 juillet 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
COWET Vincent

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Objet : - Tourisme - Convention Vélodyssée - 2026/2027

Rédiger ici la note de synthèse

Monsieur le Vice-Président en charge du dossier propose aux membres du bureau de reconduire la convention Vélodyssée.

La Vélodyssée, partie française de Atlantic Coast Route – Eurovélo 1, est une véloroute qui traverse la Bretagne et longe l'Atlantique jusqu'à la Côte basque.

Depuis 2011, les partenaires de La Vélodyssée coopèrent et unissent leurs moyens pour travailler en synergie sur ce projet à forte valeur ajoutée qui a généré en 2023 125 millions d'euros de retombées économiques directes dans les territoires traversés.

La convention 2021-2024 a été marquée par l'intégration des EPCI (et les offices du tourisme) également concernés directement par l'aménagement. Cette 4ème phase de convention de partenariat a été prolongée par avenant en 2025.

La Vélodyssée est aujourd'hui un produit touristique reconnu et a été primée à plusieurs reprises en France ou à l'étranger. Elle a également obtenu la Certification EuroVelo pour l'intégralité de l'itinéraire en 2024. L'ambition de cette nouvelle phase de conventionnement est de concentrer les efforts sur tous les aspects liés à la qualité de l'itinéraire afin de conforter la place de La Vélodyssée au niveau national mais aussi européen grâce à la certification, et d'en faire un atout majeur en termes de notoriété.

La convention est prévue pour les années 2026 et 2027.

En adhérant au projet, chaque partenaire s'engage à :

- participer aux instances ;
- contribuer à la mise en œuvre du plan d'action commun ;
- relayer localement les informations et outils produits par la Coordination ;
- valoriser la marque La Vélodyssée dans ses supports en respectant la charte graphique et l'identité visuelle ;
- contribuer à alimenter et fournir les données utiles aux outils communs dans les différents champs d'action ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260710-B_2026_029-DE

- garantir le partage des compteurs dont il est propriétaire sur la PNF (Plateforme Nationale des Fréquentations) et autoriser la Coordination à accéder à l'intégralité de ses données pour les besoins des actions validées ;
- verser sa contribution annuelle.

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION donnée à la Présidente de signer la convention ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la délibération

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

